

Séance ordinaire du conseil d'administration  
Mardi 27 juin 2023, à 18 h 30  
À la salle de regroupement du centre Christ-Roi  
**Approuvé lors de la séance du 29 aout 2023**

---

Présences : David Bolduc  
Véronique Brault  
Mariève Charette, vice-présidente  
Marianne Giroux  
Mélicca Labelle  
Louise Lanoue  
Philippe Larouche  
Josianne St-Jean  
Luc Stafford, président

Absences : Sarah Brousseau-Bigeault  
Cynthia Diotte  
Julie Pilon  
Isabel Venne-Moses  
Un poste de membre parent est vacant (District de la Rouge)  
Un poste de membre du personnel est vacant (direction d'établissement)

Directrice générale : Julie Bellavance

Secrétaire générale : Jacinthe Fex

Personnel d'encadrement non-votant : Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières

Invité : Il n'y a aucun invité

---

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président, M. Luc Stafford, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 35.

La secrétaire générale effectue la prise des présences et constate le quorum.

## **2. CA-2023-06-0269 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi des procès-verbaux des séances du 15 mai et du 5 juin 2023.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions et correspondance du public.
6. Rapport du président.
7. Direction générale :

- 7.1 Rapport d'activités.
- 7.2 Comité d'engagement pour la réussite des élèves.
  - 7.2.1 Plan d'engagement vers la réussite (Dépôt).
8. Rapports des comités :
  - 8.1 Comité des ressources humaines – 23 mars 2023.
  - 8.2 Comité des ressources humaines – 12 juin 2023.
  - 8.3 Comité des ressources humaines – 20 juin 2023.
  - 8.4 Comité de vérification – 30 mai 2023.
  - 8.5 Comité de vérification – 19 juin 2023.
  - 8.6 Comité consultatif de transport – 14 juin 2023.
9. Points des services :
  - 9.1 Déclaration des opérations entre apparentés – SRF.
  - 9.2 Désignation des membres de la communauté au conseil d'administration (Information) – SSGCT.
  - 9.3 L'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ) (Information) – SSGCT.
  - 9.4 Service de garde – Point de service à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Information) – SRF.
  - 9.5 Service de garde de l'école de l'Aventure, L'Ascension (Adoption) – SRF.
  - 9.6 Désignation d'un responsable du traitement des plaintes (Adoption) – SSGCT.
10. Agenda de consentement :
  - 10.1 Listes des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.
  - 10.2 *Services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires RÉ-12* (Adoption) – SRÉ.
  - 10.3 *Code d'éthique RH-22* (Adoption) – SRH.
  - 10.4 *Politique culturelle RÉ-24* (Adoption) – SRÉ.
  - 10.5 *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration CA-02* (Adoption) – SSGCT.
  - 10.6 École Jean-XXIII (854049) : Ajout d'échangeurs d'air et réfection de planchers, plafonds et éclairage – AO665 (Adoption) – SRM.

Comité de vérification

  - 10.7 Plan d'effectif des services de garde (Adoption) – SRH.
  - 10.8 Plan d'effectif de l'adaptation scolaire (Adoption) – SRH.
  - 10.9 Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion (Adoption) – SSGCT.

Comité consultatif de transport

  - 10.10 Renouvellement des contrats de transport des berlines (Adoption) – SSGCT.
  - 10.11 Renouvellement des contrats de transport des résidences (Adoption) – SSGCT.
  - 10.12 Avenant à un contrat de transport régulier (Adoption) – SSGCT.
11. Autre sujet.
12. Huis clos.
13. Levée de la séance.

La secrétaire générale mentionne les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Point 7.2.1 : Modification de la mention d'approbation pour celle de dépôt.
- Le point *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration CA-02* (Adoption) – SSGCT est transféré à l'agenda de consentement au point 10.5. Cependant, le dépôt n'ayant pas été fait auprès du comité de parents ainsi que des conseils d'établissement, le point est reporté à la prochaine séance.
- Le point Comité de gouvernance et d'éthique (comité de révision) – 31 mai 2023 est retiré, car il a été traité à la séance extraordinaire du 5 juin dernier.
- Point 9.2 : Modification de la mention d'adoption pour celle d'information.
- Le point École Jean-XXIII (854049) : Ajout d'échangeur d'air et réfection de planchers, plafonds et éclairage – AO665 (Adoption) – SRM est transféré à l'agenda de consentement au point 10.6.

- Point 9.5 : Modification de la mention d'information pour celle d'adoption.
- Point 9.6 : Le point est reporté à la prochaine séance.
- Point 10.9 : Le point est retiré de l'agenda de consentement et déplacé au point 8.5.1.
- Point 12 : M. Luc Stafford, président, demande que le point soit retiré de l'ordre du jour, car il s'agit de sa dernière séance.

L'administratrice Josianne St-Jean propose que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suggérées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 15 MAI ET DU 5 JUIN 2023**

#### **CA-2023-06-0270 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2023**

---

L'administratrice Marianne Giroux propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023 soit adopté comme expédié sans que la secrétaire générale soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

10.5.2 Électrification des véhicules de transport scolaire : Le président, M. Luc Stafford, mentionne qu'une correspondance a été reçue du ministère à la suite de l'envoi de la résolution du conseil d'administration. Le ministère mentionne, entre autres, qu'il est à l'écoute de nos observations et qu'elles seront considérées.

#### 5. Période de questions et correspondance du public

Le président informe les membres qu'il a transmis une correspondance à M. Daniel Boisjoli.

#### 8.12 Politique relative aux contributions financières des parents RF-09

À la suite de la présentation du document au comité de parents, la secrétaire générale informe les membres que le comité souhaite que leur présidence participe au chantier et siège au comité concerné.

#### 8.13 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2023-2024 RF-03

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, mentionne qu'à la suite de la présentation du document au comité de parents, aucun commentaire n'a été émis.

**CA-2023-06-0271 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
5 JUIN 2023**

---

L'administrateur Philippe Larouche propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2023 soit adopté comme expédié sans que la secrétaire générale soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DU PUBLIC**

M<sup>me</sup> Danielle Sasseville, présidente du Comité arts et culture de L'Ascension, M. Michel Béland, directeur de l'Âge d'or de L'Ascension, M<sup>me</sup> Lise Lacroix, présidente de Les Artisanes de L'Ascension, ainsi que M. Jacques Allard, maire de L'Ascension, se présentent.

Les personnes présentes soumettent leur point de vue concernant l'ouverture d'un service de garde à l'école de l'Aventure et mentionnent aux membres les impacts que cela représente auprès des organismes utilisateurs.

Le président, M. Luc Stafford, remercie les représentants des organismes et le Maire de L'Ascension de leur présence. Il rappelle que la mission première de l'école est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Le président prend note des commentaires reçus. Le conseil d'administration discutera du dossier et une réponse sera transmise ultérieurement.

Les invités quittent la rencontre, il est 19 h 01.

**CA-2023-06-0272 : OUVERTURE DU HUIS CLOS**

Le président, M. Luc Stafford, procède à l'ouverture du huis clos, il est 19 h 02.

**CA-2023-06-0273 : FERMETURE DU HUIS CLOS**

L'administratrice Mariève Charette propose la fermeture du huis clos, il est 19 h 14.

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, mentionne avoir reçu deux autres inscriptions pour la période de questions et correspondance du public. Les personnes sont absentes.

**6. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Luc Stafford, commence par féliciter les finissantes et les finissants de 2023. Il souligne ensuite qu'il s'agit de sa dernière rencontre comme président du conseil d'administration (CA). Il remercie chaleureusement l'ensemble des administratrices et administrateurs pour leur confiance au cours des trois (3) dernières années. Il nomme avoir éprouvé beaucoup de plaisir à réfléchir et à agir avec l'ensemble des parties prenantes. Il souligne aussi les grandes contributions

des administratrices et administrateurs aux diverses activités du CA, notamment au niveau de l'offre en transport, du budget, des ressources matérielles, des ressources humaines, de la gouvernance et du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Il présente aussi un bilan sommaire de ses trois (3) années à la présidence en termes des forces et des vulnérabilités du CA.

Au niveau des forces, il aborde la grande diversité des expertises des administratrices et administrateurs qui joue un rôle prépondérant dans l'évolution des divers dossiers. Il souligne aussi l'importance de la posture collaborative entre le CA, dont la présidence, et les différents secteurs du CSSHL, dont la direction générale, dans un esprit de saine gouvernance. Il note le climat de compréhension (par exemple, pour la durée des séances), d'ouverture (par exemple, pour oser de nouvelles méthodes pour améliorer l'efficacité (agenda de consentement) tout en stimulant les échanges (huis clos de fin de séance, lac-à-l'épaule)), de respect (pour permettre des échanges sains), d'éthique et de bienveillance (pour gouverner avec une approche juste, équitable et centrée sur les besoins des élèves). Enfin, il aborde la force, la rigueur, l'engagement et l'agilité de notre petit milieu qui a su se faire remarquer, par exemple, dans la gestion de la pandémie.

Il mentionne également quelques vulnérabilités. En particulier, il souligne le défi de l'engagement parental sur notre territoire. À son avis, il est plus important que jamais de réfléchir à de nouvelles méthodes permettant de valoriser l'école publique auprès des parents dans un contexte de milieux défavorisés. Il est aussi particulièrement urgent de stimuler l'engagement des parents et de mieux les accompagner non seulement dans le soutien à la réussite éducative de nos élèves, mais aussi dans les diverses instances de la gouvernance (des conseils d'établissement, au comité de parents jusqu'au CA). Il nomme également le défi de la vision purement approbative du CA. Il invite les administratrices et administrateurs à continuer de rêver pour impulser la mise en place d'une organisation innovante et efficiente permettant à tous les élèves d'atteindre leur plein potentiel.

## **7. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **7.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, présente son rapport.

### **7.2 COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

Le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) a terminé ses rencontres pour l'année en cours.

#### **7.2.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (DÉPÔT)**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, présente le plan d'engagement vers la réussite. Le document a été acheminé au ministère de l'Éducation (MEQ). Il a été demandé par le président d'élaborer davantage le point sur le développement durable. Aussi, certains administrateurs se questionnent sur l'absence de cibles au sujet des projets pédagogiques particuliers.

## **8. RAPPORTS DES COMITÉS**

## **8.1 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 23 MARS 2023**

La présidente du comité, l'administratrice Josianne St-Jean, résume la rencontre ayant eu lieu le 23 mars 2023.

## **8.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 12 JUIN 2023**

M<sup>me</sup> St-Jean présente le compte rendu de la rencontre du comité du 12 juin dernier. Le projet de loi 23 apporte des changements concernant la démarche de recrutement de la direction générale. M<sup>me</sup> Julie Bellavance, directrice générale, précise que la démarche de recrutement se déroule sur six (6) semaines. Il y aura une Commission parlementaire à ce sujet au début de l'automne. Cependant, le comité des ressources humaines souhaite utiliser la même procédure qu'auparavant avec un accompagnement par la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

L'administratrice Mariève Charette complète l'information concernant le document utilisé pour l'évaluation de la direction générale.

Il est demandé de discuter à l'automne de la possibilité d'ajouter une ou deux séances de travail dans les règles de fonctionnement afin de discuter de dossiers particuliers. Étant donné que l'adoption du document a été reportée, cette modification pourrait être ajoutée.

## **8.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 20 JUIN 2023**

La présidente du comité fait un résumé de la rencontre ayant eu lieu le 20 juin dernier concernant la sélection de directions d'établissement adjointes.

Il est mentionné par la secrétaire générale que la composition du comité de sélection auquel fait référence la *Politique de gestion des gestionnaires* devra être ajustée puisqu'actuellement il est composé des membres du comité des ressources humaines, mais dans les faits, le comité ne se réunit pas pour la sélection des cadres autres que les directions d'école et de centre. Cette politique sera modifiée à l'automne 2023.

## **8.4 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 30 MAI 2023**

Le président du comité, l'administrateur Philippe Larouche, résume la rencontre ayant eu lieu le 30 mai 2023.

## **8.5 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 19 JUIN 2023**

M. Larouche fait un compte rendu de la rencontre du 19 juin dernier. La directrice du Service des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, complète les informations transmises.

### **8.5.1 CA-2023-06-0274 : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION 2023-2024 SG-23**

---

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, mentionne les demandes de modifications qu'elle a reçues. Également, à la suite d'une vérification, les notes ont changé pour être bonifiées de la façon suivante : 71 % conforme, 20 % partiellement conforme et 9 % non conforme.

**Exposé du dossier :** Afin de répondre aux différentes recommandations du commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission Charbonneau et du Vérificateur général du Québec ainsi qu'aux besoins des organismes publics, le Conseil du trésor a adopté, le 14 juin 2016, la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*.

Cette directive a été mise à jour à plusieurs reprises depuis et la version la plus récente est datée du 1<sup>er</sup> mars 2022. Elle vient préciser les obligations des organismes publics prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). On y prévoit entre autres la mise en place d'un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ainsi que l'adoption d'un plan de gestion de ces risques et d'un rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques.

Le conseil des commissaires a adopté le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2019-2020*, le 4 février 2020 (CC-2020-02-2023). Il devient donc nécessaire d'adopter un nouveau plan, mis à jour.

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;

**ATTENDU** le *Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion (SG-2019-22)* entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019;

**ATTENDU** la consultation du comité consultatif des services;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'application des règles contractuelles;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mélissa Labelle

**D'ADOPTER** le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2023-2024 (SG-2023-23)*, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.6 COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – 14 JUIN 2023**

L'administratrice Véronique Brault, vice-présidente du comité, résume la rencontre ayant eu lieu le 14 juin dernier.

## **9. POINTS DES SERVICES**

### **9.1 DÉCLARATION DES OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La directrice du Service des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, distribue aux membres présents le formulaire à remplir et remettre séance tenante. Elle effectuera un suivi auprès des membres absents ultérieurement.

## **9.2 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, mentionne que trois (3) postes étaient à pourvoir pour les membres de la communauté au conseil d'administration, soit :

- Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans.

Conformément au *Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, la directrice générale a publié un avis d'appel de candidatures pour ces trois (3) postes sur le site Internet du CSSHL le 14 avril dernier. La publication s'est aussi faite dans le journal local.

La séance de cooptation pour procéder à la désignation s'est tenue le 7 juin 2023.

M<sup>me</sup> Louise Lanoue a été élue par acclamation pour le poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel. M<sup>me</sup> Lanoue poursuit donc son mandat, lequel prendra fin le 30 juin 2026.

M<sup>me</sup> Charlotte St-Jean a été élue par acclamation pour le poste de membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans. Le mandat de M<sup>me</sup> St-Jean débutera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour prendre fin le 30 juin 2026.

À la suite d'un scrutin sur la plateforme *Simple Vote*, M. David Bolduc a été élu au poste de membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines. M. Bolduc poursuit donc son mandat, lequel prendra fin le 30 juin 2026.

Félicitations aux membres élus.

## **9.3 L'UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC (URASQ)**

La secrétaire générale rappelle que l'intérêt pour une formule autogérée de gestion des risques et de l'assurance résulte d'une série de hausses annuelles substantielles des primes d'assurances obtenues sur le marché commercial combinée à une diminution des protections. Au surplus, depuis quelques années, les organisations scolaires peinent à obtenir une seule soumission conforme, laissant craindre de se retrouver sans offre d'assurance, sinon qu'à des conditions très peu avantageuses.

Les centres de services scolaires du Québec ont donc convenu d'autogérer certains risques en matière de responsabilité civile, responsabilité des administrateurs et dirigeants et responsabilité professionnelle.

L'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec a donc été créée. Les travaux avancent bien pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les factures pour les contributions initiales de chaque CSS/CS ont été reçues. Pour le CSSHL, la somme à payer représente 0,538 % de la somme totale de 5 957 088,99 \$, soit un montant de 32 049,14 \$. Il est à noter que le ministère de l'Éducation (MEQ) finance une somme de



5 000 000 \$ sur cette contribution initiale. Une mesure est prévue à cet effet aux règles budgétaires (16029).

Le 26 juin 2023, nous avons reçu le certificat d'assurance pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

D'autres documents suivront dans les prochains jours (polices d'assurance, gabarit de rapport d'évènement, bordereau de réclamation, etc.).

#### **9.4 SERVICE DE GARDE DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN – POINT DE SERVICE À SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES**

La directrice du Service des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, présente le dossier du point de service à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

Considérant une baisse de fréquentation au point de service dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

Considérant également la grande difficulté de recruter du personnel;

Considérant le nouveau *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* à l'égard de la sécurité;

Considérant que le centre de services scolaire a pour mission d'assurer des services éducatifs de qualité;

Le conseil d'établissement de l'École de la Lièvre-Sud, après analyse de l'organisation du service de garde de l'école des Bâtisseurs dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et sondage auprès des parents, a accepté, comme lui permet l'article 12 du Règlement et l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique*, de ne plus utiliser le local situé dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

Il peut être important de mentionner l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit assurer un service de garde, à la demande du conseil d'établissement, dans les locaux de l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux. Dans ce cas-ci, l'école dispose de locaux adéquats. Il est donc opportun que le service de garde soit localisé dans l'école.

Également comme le prévoit l'article 193, paragraphe 7.1, une consultation avec le comité de parents a été demandée à sa séance du 20 juin dernier. Cependant, cette consultation n'a pu se tenir puisque le comité n'avait pas quorum et aucune autre date n'a été suggérée par la présidente.

Par conséquent, l'École de la Lièvre-Sud procèdera à la fermeture du point de service de son service de garde situé à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles afin de le localiser dans les locaux de son école.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, mentionne certains éléments de la situation et du bris de service ayant précipité la fermeture. La municipalité effectue des démarches pour l'ouverture d'un centre de la petite enfance avec peut-être une halte-garderie sous forme de projet pilote. Trois (3) ou quatre (4) élèves seraient en besoin.

Le président, M. Luc Stafford, également président du conseil d'établissement de l'école concernée, précise que la décision du conseil était unanime. M<sup>me</sup> Lamoureux souligne que la qualité du service est importante et qu'il est également question d'un enjeu de sécurité.

## **9.5 CA-2023-06-0275 : SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DE L'AVENTURE À L'ASCENSION**

---

M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier du service de garde.

**Exposé du dossier :** À la séance du conseil d'établissement de l'École des Trois Sentiers tenue le 12 avril 2023, il en a été convenu de demander au CSSHL de procéder à l'ouverture d'un service de garde à l'école de l'Aventure, dans la municipalité de L'Ascension, comme le prévoit l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Après examen du dossier, la clientèle de l'école de l'Aventure ayant augmenté au cours des dernières années, les besoins en service de garde se sont confirmés cette année après un sondage effectué auprès des parents. Ainsi, 15 élèves de l'école auraient besoin d'un service de garde l'an prochain.

Également comme le prévoit l'article 193, paragraphe 7.1, une consultation avec le comité de parents a été demandée à sa séance du 20 juin dernier. Cependant, cette consultation n'a pas pu se tenir, puisque le comité n'avait pas quorum et aucune autre date n'a été suggérée par la présidente.

Par conséquent, le CSSHL procédera à l'ouverture du service de garde, conditionnellement à l'engagement d'une éducatrice en service de garde. Toutefois, il est à noter que les parents devront être avisés de la possibilité de bris de service en cours d'année.

**ATTENDU** la demande du conseil d'établissement à sa séance du 12 avril 2023;

**ATTENDU** l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipulant qu'à la demande du conseil d'établissement le centre de services scolaire doit assurer un service de garde;

**ATTENDU** la demande de consultation au comité de parents à sa séance du 20 juin 2023, comme le prévoit l'article 193, paragraphe 7.1;

**ATTENDU** les besoins de service de garde identifiés par sondage auprès des parents;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Louise Lanoue

**DE PROCÉDER** à l'ouverture d'un service de garde à l'école de l'Aventure dans la municipalité de L'Ascension, conditionnellement à l'engagement d'une éducatrice en service de garde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.6 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES**

Le point est reporté à la prochaine séance.

## **10. AGENDA DE CONSENTEMENT**

Les prochains points sont déposés ou adoptés en bloc sans aucune présentation.

### **10.1 LISTE DES CHÈQUES DE PLUS DE 15 000 \$ (DÉPÔT)**

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai est déposée.

### **10.2 CA-2023-06-0276 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES POUR L'ANNÉE 2023-2024 RÉ-12**

---

*Exposé du dossier* : Les écoles établies par le centre de services scolaire pourraient ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique de la formation générale jeune. C'est donc annuellement que le centre de services scolaire précise les services éducatifs dispensés.

**ATTENDU** l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

**ATTENDU** la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la consultation du comité consultatif de gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ADOPTER** les *Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2023-2024 (RÉ-2023-12)* comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.3 CA-2023-06-0277 : CODE D'ÉTHIQUE RH-22**

*Exposé du dossier* : Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) s'engage à offrir un environnement de qualité aux élèves. Il vise aussi à offrir des services en soutien aux apprentissages par un personnel qualifié, travaillant en collaboration dans un milieu sain et sécuritaire, tout en favorisant le développement de saines habitudes de vie, contribuant ainsi à la réussite de nos élèves.

Le *Code d'éthique* vient soutenir les intervenants par la mise en place de principes et de règles afin de baliser des comportements, des attitudes et des valeurs propres à notre organisation afin d'accomplir notre mission.

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) souhaite se munir d'un code d'éthique;

**ATTENDU** l'implication du personnel de l'École du Méandre et du personnel du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

**ATTENDU** la consultation des comités des relations de travail du personnel professionnel, du personnel de soutien ainsi que du personnel enseignant;

**ATTENDU** la consultation du comité consultatif de gestion;

**ATTENDU** la consultation du comité consultatif des relations professionnelles du personnel cadre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ADOPTER** le *Code d'éthique* (RH-2023-22) comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.4 CA-2023-06-0278 : POLITIQUE CULTURELLE RÉ-24**

**Exposé du dossier :** Depuis de nombreuses années, le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) tient à offrir une programmation culturelle de grande qualité à ses élèves en utilisant un maximum de ressources financières qui lui sont disponibles. Étant situé en milieu éloigné des grands centres et en milieu socioéconomique faible, il est important pour nous que tous les élèves de notre territoire aient accès à des activités culturelles riches et diversifiées. La *Politique culturelle* (RÉ-2023-24) du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a fait l'objet d'une révision majeure.

**ATTENDU** la révision de la *Politique culturelle* (RÉ-2007-24) du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) tient à offrir une programmation culturelle de grande qualité à ses élèves;

**ATTENDU** la consultation du comité culturel;

**ATTENDU** la consultation du comité pédagogoculturel;

**ATTENDU** la consultation du comité consultatif de gestion;

**ATTENDU** la consultation du comité des politiques pédagogiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ADOPTER** la *Politique culturelle* (RÉ-2023-24) comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.5 RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CA-02**

Le point est reporté à la prochaine séance.

**10.6 CA-2023-06-0279 : ÉCOLE JEAN-XXIII (854049) : AJOUT D'ÉCHANGEURS D'AIR ET RÉFECTION DE PLANCHERS, PLAFONDS ET ÉCLAIRAGE - AO665**

---

*Exposé du dossier* : Le dossier de la ventilation des écoles est d'actualité et le CSSHL a déjà complété plusieurs projets d'envergure en lien avec l'ajout de ventilation. Les travaux prévus à l'école Jean-XXIII sont majeurs et permettront une ventilation-climatisation complète de l'école. À cela s'ajoutent des travaux pour le remplacement partiel des revêtements de planchers, des plafonds suspendus et de l'éclairage. À noter que la plupart des travaux seront réalisés à l'été 2024. Le budget réservé pour ce projet est de 1 845 000 \$ (taxes nettes).

**ATTENDU** les mesures 50621 - Maintien d'actifs du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ACCORDER** à l'entreprise Constructions Gilles Paquette Ltée, le contrat de rénovations à l'école Jean-XXIII pour un montant total de 1 448 650,80 \$ (excluant les taxes).

**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.7 CA-2023-06-0280 : PLAN D'EFFECTIF DES SERVICES DE GARDE**

*Exposé du dossier* : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

**ATTENDU QU'**annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu;

**ATTENDU** les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.36 et 7-3.37 des dispositions nationales de la convention collective concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur des services de garde;

**ATTENDU QUE** le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ADOPTER** le plan d'effectif du personnel de soutien du secteur des services de garde pour l'année scolaire 2023–2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.8 CA-2023-06-0281 : PLAN D'EFFECTIF DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

*Exposé du dossier* : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

**ATTENDU QU'**annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu;

**ATTENDU** les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.23 des dispositions nationales de la convention collective concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur de l'adaptation scolaire;

**ATTENDU QUE** le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ADOPTER** le plan d'effectif du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2023–2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.9 PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION**

Ce sujet a été traité au point 8.5.1 de la présente séance.

#### **10.10 CA-2023-06-0282 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DES BERLINES**

*Exposé du dossier* : Les contrats des berlines pour le transport scolaire sont annuels et viennent à échéance le 30 juin 2023. Le ministère de l'Éducation (MEQ) détermine une allocation annuelle au centre de services scolaire pour le transport des élèves en général.

**ATTENDU** les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

**ATTENDU** l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

**ATTENDU** l'indexation de l'allocation du MEQ pour le transport des élèves (5,65 %);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif de transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR David Bolduc**

**QUE** la directrice du Service du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2023-2024, le taux de départ quotidien passera de 22,17 \$ à 23,42 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,531 \$ à 1,62 \$.

**QUE** la directrice générale soit désignée signataire pour le Centre de services scolaires des Hautes-Laurentides sur ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.11 CA-2023-06-0283 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DES RÉSIDENCES**

*Exposé du dossier* : Les contrats des résidences pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation (MEQ) détermine une allocation annuelle au centre de services scolaire pour le transport des élèves. Le taux d'indexation accordé par le ministère est de 5,65 %.

**ATTENDU** les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

**ATTENDU** l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

**ATTENDU** l'indexation de l'allocation du MEQ pour le transport des élèves (5,65 %);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif de transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR David Bolduc**

**QUE** la directrice du Service du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 5,65 %.

**QUE** la directrice générale soit désignée signataire pour le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides sur ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.12 CA-2023-06-0284 : AVENANT À UN CONTRAT DE TRANSPORT RÉGULIER - DOSSIER N° 2228-005**

*Exposé du dossier* : Le 29 août 2022, les contrats de transport régulier ont été renouvelés pour une durée de six (6) ans (CA-2022-08-0202). Les quatorze (14) contrats de transport régulier ont donc dument été signés par la suite. Après une vérification pointue, il s'est avéré qu'une erreur d'ajustement s'est glissée pour l'un de nos transporteurs. En effet, au moment d'ajuster la capacité d'un véhicule, la capacité de base était erronée, ce qui a occasionné un manque à gagner d'une somme de 3 578,19 \$ pour l'un des véhicules. Cette somme doit donc être ajoutée au contrat n° 2228-005, pour le véhicule numéro 364, pour l'année 2022-2023 et les années futures.

**ATTENDU** les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

**ATTENDU** l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

**ATTENDU** la négociation effectuée l'an dernier, menant à l'ajustement des capacités de véhicules pour certains transporteurs;

**ATTENDU** l'erreur qui s'est glissée au contrat n° 2228-005;

**ATTENDU** la demande de la directrice du Service du transport d'ajuster le contrat ci-haut mentionné en ajoutant une somme de 3 578,19 \$ pour le véhicule numéro 364, pour l'année 2022-2023 et les années futures;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif de transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**QUE** la directrice du Service du transport prépare un avenant au contrat n° 2228-005, en ajoutant une somme de 3 578,19 \$ pour le véhicule numéro 364 pour l'année 2022-2023 et les années futures au contrat.

**QUE** la directrice générale soit désignée signataire pour le Centre de services scolaires des Hautes-Laurentides sur cet avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. AUTRE SUJET**

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, effectue un suivi concernant le dossier de la Congrégation de la Sainte-Croix. Elle précise qu'une somme a été accordée aux victimes, mais le dossier d'Action en garantie contre les centres de services scolaires est toujours en cours.

**Remerciements**

Au nom du conseil d'administration, l'administrateur David Bolduc remercie M. Luc Stafford pour la réalisation de son mandat de président au cours des trois (3) dernières années et lui souhaite bonne continuation dans ses projets.

**12. HUIS CLOS**

Le point est retiré.



**13. CA-2023-06-0285 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'administrateur Philippe Larouche propose la levée de la séance, il est 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

**Luc Stafford, président**



---

**Jacinthe Fex, secrétaire générale**